

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N°EFR-17-003947

Valable 5 ans à compter du 19 février 2018

Matériau présenté par : GEOLAM
Dufourstrasse 55
8702 Zollikon
SUISSE

Référence commerciale : Gamme SOLEO Vertigo 5010

Composition globale : Profilé hybride bois composite / aluminium, ignifugé dans la masse. Finition teck.

Utilisation : Décoration

Masse surfacique : 6200 g/m²

Épaisseur : Aluminium : 1,2 mm
Bois composite environ 1,4 mm

Coloris : Bois/aluminium

Rapport d'essais : n° P178936 - DE/2 du 19 février 2018

Nature des essais :

NF P 92-507 (2004) : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu

NF P 92-501 (1995) : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai par rayonnement applicable aux matériaux rigides ou rendus tels (matériaux de revêtement collés) de toute épaisseur et aux matériaux souples d'épaisseur supérieure à 5 mm

Classement : **M1** **Valable pour toute application hors marquage CE**

Durabilité du classement (NFP 92-512 : 1986) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais n°P178936 - DE/2 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 22/02/2018



Pierre-Olivier WILLAY
Chef du Service Essais « Réaction au Feu »

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 19 février 2018

N° P178936 - DE/2

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : EFACTIS
Date et référence de la commande : Commande n°18C0139 du 02/02/2018
Producteur : Geolam management GMBH
Dufourstrasse 55
8702 Zollikon
SUISSE
Marque commerciale et référence : Gamme soleo - vertigo 5010 15%
Composition globale : Matériau ignifugé dans la masse à base de profilés hybrides bois composite-aluminium / finition teck.
Caractéristiques attestées par le demandeur :
Masse surfacique : 6200 g/m²
Epaisseur : Aluminium : 1,2 mm
Bois composite : environ 1,4 mm
Coloris : Bois/aluminium
Caractéristiques déterminées par le LNE :
Masse surfacique : 6420 g/m² ± 10%
Epaisseur globale : 3 mm ± 10%
Coloris : Bois/aluminium

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 05/02/2018

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 16/02/2018

4. RESULTATS

4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
Masse (g)	770,5	767,7	769,6	773,6	
Percement	Non	Non	Non	Non	
Moment de la 1ère inflammation (s) face exposée (ti1)	192	—	171	—	
Moment de la 1ère inflammation (s) face non exposée (ti2)	—	—	—	—	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	12	—	117	—	
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	215	—	375	—	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \sum H}{\varepsilon \sqrt{\sum \Delta T}}$	0,4	0	4	0	1
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

Aucune observation particulière.

6. CONCLUSION ET CLASSEMENT

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

M1

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

7. DURABILITE DU CLASSEMENT

NON LIMITÉE A PRIORI

Trappes, le 19 février 2018

**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**



Maxime MAJ

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.